

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE L'OUEST DE L'ÎLE

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2025

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de
CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE L'OUEST DE L'ÎLE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE L'OUEST DE L'ÎLE (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.



Responsabilit  s de l'auditeur    l'  gard de l'audit des   tats financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les   tats financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, et de d  livrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond    un niveau   lev   d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada permettra toujours de d  tecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent r  sulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont consid  r  es comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre    ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les d  cisions   conomiques que les utilisateurs des   tats financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada, nous exer  ons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et   valuons les risques que les   tats financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en   uvre des proc  dures d'audit en r  ponse    ces risques, et r  unissons des   l  ments probants suffisants et appropri  s pour fonder notre opinion. Le risque de non-d  tection d'une anomalie significative r  sultant d'une fraude est plus   lev   que celui d'une anomalie significative r  sultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses d  clarations ou le contournement du contr  le interne;
- nous acqu  rons une compr  hension des   l  ments du contr  le interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des proc  dures d'audit appropri  es aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacit   du contr  le interne de l'organisme;
- nous appr  cions le caract  re appropri   des m  thodes comptables retenues et le caract  re raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de m  me que des informations y aff  rentes fournies par cette derni  re;
- nous tirons une conclusion quant au caract  re appropri   de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuit   d'exploitation et, selon les   l  ments probants obtenus, quant    l'existence ou non d'une incertitude significative li  e    des   v  nements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacit   de l'organisme    poursuivre son exploitation. Si nous concluons    l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les   tats financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas ad  quates, d'exprimer une opinion modifi  e. Nos conclusions s'appuient sur les   l  ments probants obtenus jusqu'   la date de notre rapport. Des   v  nements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme    cesser son exploitation;



- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Bureau Bape inc.

Vaudreuil-Dorion, le 18 juin 2025

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE L'OUEST DE L'ÎLE

RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 mars 2025

5

	2025	2024
PRODUITS		
Subventions et projets (note 3)	1 980 921 \$	1 803 955 \$
Recouvrement de dépenses	227 714	161 128
Intérêts	61 626	48 742
	2 270 261	2 013 825
CHARGES		
Salaires et charges sociales	1 641 179	1 431 089
Projets spéciaux	220 225	261 826
Loyer	123 688	91 277
Informatique	42 173	31 857
Honoraires professionnels	38 058	32 798
Télécommunications	17 881	16 197
Formation et colloque	16 383	12 727
Publicité	15 578	17 299
Frais de déplacement et de représentation	12 619	19 512
Abonnements et cotisations	11 420	2 745
Fournitures de bureau et papeterie	9 899	13 001
Créances douteuses	6 466	-
Assurances	3 245	1 460
Location d'équipement	1 636	308
Entretien et réparations	1 319	2 305
Aménagement des locaux	677	41
Frais bancaires	105	213
Amortissement des immobilisations	20 271	26 062
	2 182 822	1 960 717
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	87 439 \$	53 108 \$

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE L'OUEST DE L'ÎLE

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
Exercice terminé le 31 mars 2025

6

	Grevé d'affectations internes (note 12)	Investi en immobi- lisations	Non affecté	2025 Total	2024 Total
SOLDE AU DÉBUT	304 475 \$	96 628 \$	599 162 \$	1 000 265 \$	947 157 \$
Excédent des produits sur les charges	(25 405)	(18 105)	130 949	87 439	53 108
SOLDE À LA FIN	279 070 \$	78 523 \$	730 111 \$	1 087 704 \$	1 000 265 \$

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE L'OUEST DE L'ÎLE

BILAN

31 mars 2025

7

	2025	2024
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	240 891 \$	42 829 \$
Placements bancaires, intérêts variables	891 425	1 237 698
Débiteurs (note 4)	423 980	481 805
Subventions à recevoir	143 885	387 642
Frais payés d'avance	20 436	9 277
	1 720 617	2 159 251
DÉPÔT À TERME, 4,40 %, réalisable en juillet 2026	250 000	-
IMMOBILISATIONS (note 5)	84 514	104 785
DÉPÔT	24 847	24 847
	2 079 978 \$	2 288 883 \$
PASSIF		
COURT TERME		
Créditeurs (note 7)	514 103 \$	481 101 \$
Apports reportés (note 8)	472 180	799 360
	986 283	1 280 461
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS (note 9)	5 991	8 157
	992 274	1 288 618
ACTIF NET		
GREVÉ D'AFFECTATIONS INTERNES (note 12)	279 070	304 475
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	78 523	96 628
NON AFFECTÉ	730 111	599 162
	1 087 704	1 000 265
	2 079 978 \$	2 288 883 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

 , administrateur

 , administrateur

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE L'OUEST DE L'ÎLE

FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 mars 2025

8

	2025	2024
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	87 439 \$	53 108 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	20 271	26 062
Amortissement des apports reportés	(2 166)	(4 901)
	105 544	74 269
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 10)	(3 755)	(326 881)
	101 789	(252 612)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'un dépôt à terme	(250 000)	-
Acquisition d'immobilisations	-	(3 269)
	(250 000)	(3 269)
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	-	(40 000)
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(148 211)	(295 881)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	1 280 527	1 576 408
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	1 132 316 \$	1 280 527 \$
CONSTITUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	240 891 \$	42 829 \$
Placements bancaires, intérêts variables	891 425	1 237 698
	1 132 316 \$	1 280 527 \$

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme est constitué comme un organisme sans but lucratif en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec) et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Son objectif est d'offrir un éventail de services en matière d'intégration socio-économique destinés aux jeunes adultes.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations.

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus d'intérêts sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils sont gagnés.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements bancaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que cet instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Le coût d'un actif financier ou d'un passif financier issu d'une opération entre apparentés et assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Lorsque l'instrument financier n'est pas assorti de modalités de remboursement, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'organisme dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements bancaires, des débiteurs, des subventions à recevoir et du dépôt à terme.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes, le taux et les périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et périodes
Mobilier et équipement	Dégressif	20 %
Équipement informatique	Linéaire	3 ans
Améliorations locatives	Linéaire	10 ans

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE L'OUEST DE L'ÎLE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2025

11

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

3. SUBVENTIONS ET PROJETS

	2025	2024
Emploi Québec / Service d'aide à l'emploi	548 532 \$	507 781 \$
Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales SACAIS / Soutien à la mission globale	495 992	484 311
Secrétariat à la jeunesse / Créneau Carrefour Jeunesse	198 847	204 430
Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales SACAIS / Réussite éducative	138 782	138 782
Emploi Québec / JEM Ouvre tes Horizons	136 085	122 086
CIUSSS - Aire Ouverte	98 556	14 455
CSLBP - Écoles BHS - PCHS - Horizon / Persévérance scolaire - Bounce Back	85 306	12 570
Emploi Québec - CEA Jeanne-Sauvé / MFOR	54 944	58 407
CSSMB - Dorval JXXIII, Jean-Sauvé, de l'Altitude et des Sources	50 700	32 500
Ministère de l'Enseignement Supérieur / Plan de rattrapage	48 747	-
SPHÈRE / Viser sa réussite	46 766	94 250
Mouvement des caisses Desjardins / Mes finances, mes choix	32 693	18 663
CIUSSS - DRSP / Milieu de vie favorable Jeunesse - Raccrochage	18 461	16 223
Emploi et Développement social Canada / Emplois d'été Canada	10 201	9 666
Cégep John-Abbott	6 058	7 536
CSSMB / Partenaires 16-24	5 000	3 978
Incubateur 2.0	4 150	6 935
Emploi Québec / Planification stratégique	(1 065)	4 800
Secrétariat à l'action communautaire autonome et aux initiatives sociales SACAIS / Plan d'action local	-	51 681
Amortissement des apports reportés	2 166	4 901
	1 980 921 \$	1 803 955 \$

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE L'OUEST DE L'ÎLE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2025

12

4. DÉBITEURS

	2025	2024
Clients	771 \$	4 142 \$
Taxes à la consommation	13 294	31 511
Avances à un organisme sans but lucratif, 3,75 %	254 089	256 295
Avances à un organisme sans but lucratif, sans intérêt	152 364	186 830
Autres	3 462	3 027
	423 980 \$	481 805 \$

5. IMMOBILISATIONS

			2025	2024
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement	55 940 \$	38 576 \$	17 364 \$	21 705 \$
Équipement informatique	65 698	62 791	2 907	9 097
Améliorations locatives	97 395	33 152	64 243	73 983
	219 033 \$	134 519 \$	84 514 \$	104 785 \$

6. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'un emprunt bancaire d'un montant autorisé de 90 000 \$ au taux d'intérêt de 9,95 %.

7. CRÉDITEURS

	2025	2024
Fournisseurs et frais courus	137 238 \$	63 946 \$
Salaires et vacances	222 654	197 032
Avances d'un organisme sans but lucratif, sans intérêt	154 211	220 123
	514 103 \$	481 101 \$

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE L'OUEST DE L'ÎLE

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 mars 2025

13

8. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des subventions reçues au cours de l'exercice destinées à couvrir les charges pour des projets de l'exercice subséquent.

	2025	2024
Solde au début	799 360 \$	502 255 \$
Montant reçu au cours de l'exercice	1 651 575	2 096 160
	2 450 935	2 598 415
Montant constaté à titre de produits de l'exercice	1 978 755	1 799 055
Solde à la fin	472 180 \$	799 360 \$

9. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS

Les apports reportés représentent des subventions reçues d'Emploi Québec, destinées à financer des immobilisations. Ces subventions sont amorties à titre de produits au même rythme que les immobilisations correspondantes.

	2025	2024
Solde du début	8 157 \$	13 058 \$
Montant constaté à titre de produits de l'exercice	2 166	4 901
Solde à la fin	5 991 \$	8 157 \$

10. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2025	2024
Débiteurs	57 825 \$	(360 192) \$
Subventions à recevoir	243 757	(233 871)
Frais payés d'avance	(11 159)	(459)
Créditeurs	33 002	(29 464)
Apports reportés	(327 180)	297 105
	(3 755) \$	(326 881) \$

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE L'OUEST DE L'ÎLE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2025

14

11. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'organisme est lié par un bail à long terme échéant en août 2031, représentant un engagement minimum futur de 1 027 770 \$, comprenant les versements suivants pour les cinq prochains exercices :

2026	167 983 \$
2027	162 136 \$
2028	157 959 \$
2029	157 959 \$
2030	157 959 \$

De plus, l'organisme est lié par un contrat de service de télécommunications échéant en août 2026, représentant un engagement minimum futur de 26 829 \$, comprenant les versements suivants pour les deux prochains exercices :

2026	18 938 \$
2027	7 891 \$

12. AFFECTATIONS INTERNES

	Solde au début des engagements	Engagements de l'exercice	Utilisation de l'exercice	Solde résiduel des engagements
Projets spéciaux à				
caractère entrepreneurial	25 639 \$	- \$	- \$	25 639 \$
Formation	15 000	-	-	15 000
Projets spéciaux	80 000	-	-	80 000
Système informatique	59 000	-	7 011	51 989
Journée d'orientation -				
formation 22-23	8 087	-	-	8 087
Symposium	17 024	-	14 943	2 081
Ameublement	3 954	-	-	3 954
Réserve - Frais usager et				
bénévolat	10 000	-	2 050	7 950
Déménagement	39 120	-	-	39 120
Réserve - Publicité - image				
corporative	1 401	-	1 401	-
Lettre de crédit - Espaces				
locatifs	12 750	-	-	12 750
Fonds de prévoyance	30 000	-	-	30 000
Forum mondial de				
l'Economie Sociale et				
Solidaire	2 500	-	-	2 500
	304 475 \$	- \$	25 405 \$	279 070 \$

L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

13. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques et concentrations

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition de l'organisme aux risques à la date du bilan.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs.

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit sur les débiteurs et les subventions à recevoir. Les subventions à recevoir étant gouvernementales, le risque est très minime. L'organisme évalue de façon continue les débiteurs sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.